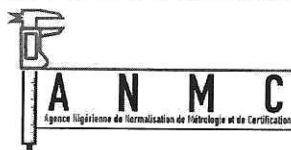


REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité-Travail-Progrès

Agence Nigérienne de Normalisation, de Métrologie et de Certification (ANMC)
« Établissement Public à caractère Administratif »



Avis d'Appel d'Offres Ouvert

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le Journal « Sahel Dimanche » n°2128 du 03 janvier 2025.
2. L'Agence Nigérienne de Normalisation, de Métrologie et de Certification (ANMC) dispose des fonds, afin de financer l'acquisition des équipements de laboratoire de contrôle qualité pour la certification des produits importés, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché n°01/AO/2025/ANMC.
3. L'Agence Nigérienne de Normalisation, de Métrologie et de Certification (ANMC) sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison et l'installation des équipements de laboratoire de contrôle qualité.
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles 29 à 40 du code des marchés publics et des délégations de service public et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Agence Nigérienne de Normalisation, de Métrologie et de Certification (ANMC), e-mail : anmcniger2019@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Siège de l'Agence Nigérienne de Normalisation, de Métrologie et de Certification (ANMC), bâtiment contigu au Commissariat de Police du Village de la Francophonie de 08 heures à 17 heures du Lundi au Jeudi et de 8 heures à 12 heures le vendredi.
6. Les exigences en matière de qualifications sont : la capacité technique, l'expérience, la capacité financière et les exigences relatives aux équipements. Voir les DPAO pour les informations détaillées.
7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) FCFA à l'adresse mentionnée ci-après : Siège de l'Agence Nigérienne de Normalisation, de Métrologie et de Certification (ANMC), bâtiment contigu au Commissariat de Police du Village de la Francophonie. La méthode de paiement sera en espèces. Le Dossier d'Appel d'offres sera adressé par l'acheminement au siège de l'ANMC.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Siège de l'Agence Nigérienne de Normalisation, de Métrologie et de Certification (ANMC), bâtiment contigu au Commissariat de Police du Village de la Francophonie au plus tard le 22 décembre 2025 à 9 heures. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant équivalent deux (2) pour cent du montant de l'offre financière du candidat.
10. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre (4) mois à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 18.1 des IC et aux DPAO.
11. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 22 décembre 2025 à 10 heures à l'adresse suivante : Siège de l'Agence Nigérienne de Normalisation, de Métrologie et de Certification (ANMC), bâtiment contigu au Commissariat de Police du Village de la Francophonie.

Le Directeur Général



ZAKARI OUMAROU ABDOUL KADER